

08/12/2023

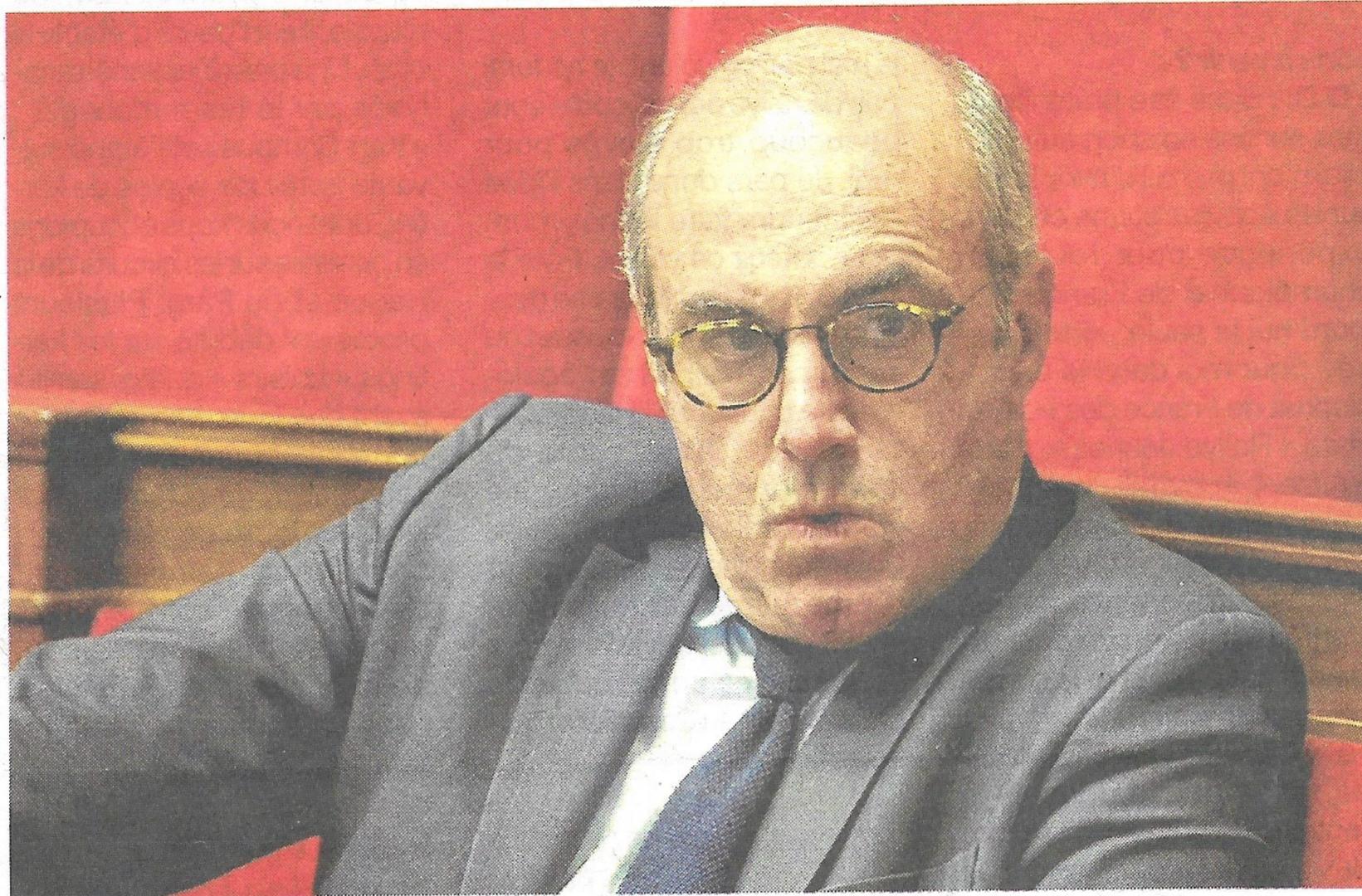
Revers pour LR dans leur offensive sur l'immigration

UN TEXTE offensif sur les relations avec l'Algérie rejeté, une réforme constitutionnelle retirée en cours d'examen : les LR ont fait chou blanc hier à l'Assemblée avec leurs initiatives sur l'immigration, dont l'objectif était surtout d'accroître la pression sur le camp présidentiel.

Quatre jours avant l'arrivée du projet de loi immigration dans l'hémicycle, Les Républicains avaient placé deux textes sur ce thème en haut de l'affiche de leur journée réservée au Palais Bourbon, avant d'autres sur la santé, le logement ou encore l'éducation.

Sans véritables espoirs de succès, l'enjeu était pour eux d'incarner la fermeté aux yeux de l'opinion, face à un gouvernement « sans ambition » sur l'immigration. Et dont le projet de loi, après son durcissement au Sénat, a été « détricoté » à leurs yeux en commission à l'Assemblée.

La proposition de résolution des LR demandant que Paris mette fin à l'accord franco-algérien de 1968 - qui confère un statut particulier aux Algériens en matière de circulation, de séjour et d'emploi en France - a été repoussée sans surprise, avec 151 voix contre et 114 pour. Même adoptée, elle n'au-



→ Le chef du groupe LR à l'Assemblée Olivier Marleix a fustigé « un étrange attelage de la Nupes et de la majorité Renaissance, soutenu par le gouvernement ».

rait pas eu de valeur contraignante, mais le camp présidentiel s'inquiétait de son impact sur les relations diplomatiques avec Alger.

« Étrange attelage »

Au sein de la majorité, seul le groupe Horizons et deux dépu-

tés isolés du groupe macroniste Renaissance ont voté pour. Le Rassemblement national a apporté son soutien à l'initiative des LR, à qui tous les groupes de gauche ont, au contraire, reproché d'agiter des « fantasmes » migratoires.

La députée LR Michèle Tabarot a plaidé dans l'hémicycle en faveur d'une proposition « très importante », jugeant que l'ac-

cord de 1968 donnait aux Algériens « un droit quasi-automatique à l'immigration ».

S'il n'est pas question pour le gouvernement d'une dénonciation unilatérale, la négociation d'un nouvel avenant « est à l'ordre du jour », a assuré mercredi Elisabeth Borne.

Après ce premier revers, les députés LR ont présenté leur deuxième texte, une vaste ré-

forme de la Constitution, sans laquelle légiférer sera vain face à « l'immigration massive », selon eux. Mais ils l'ont retiré à 20 heures, après plusieurs heures de débats, bien avant la fin de son examen.

« Nous avons vu dans cet hémicycle se constituer une majorité », « un étrange attelage de la Nupes et de la majorité Renaissance, soutenu par le gouvernement », a justifié le chef du groupe LR, Olivier Marleix. La même majorité que « celle qui a été à l'œuvre toute la semaine dernière en commission des lois pour défaire » la version sénatoriale du projet de loi immigration, a-t-il poursuivi.

Avant ce retrait, l'Assemblée avait supprimé l'article qu'Éric Ciotti, le président du parti LR, avait décrit comme « le plus important », prévoyant que le Parlement fixerait des quotas annuels plafonnant l'immigration, auxquels « rien ne pourra s'opposer ».

La réforme de LR proposait également d'élargir le champ du référendum aux questions d'immigration. Et que des lois organiques adoptées par les deux assemblées ou par référendum puissent déroger aux accords internationaux ou au droit européen.